

Burundi : compromis en 42 points pour l'organisation des élections de 2015

Arrib News, 14/03/2013 – Source Xinhua Les anciens présidents de la République, les représentants du gouvernement et du parlement, le président de la Commission électorale nationale indépendante (CENI), l'Ombudsman et les partis et acteurs politiques ont arrêté mercredi une feuille de route pour une bonne organisation des élections de 2015 au Burundi. Rédigée en 42 points, cette feuille de route comprend entre autres le chapitre sur le cadre légal des élections et un autre sur la gestion et la conduite des élections.

Pour le cadre légal, les participants à cette réunion de trois jours ont recommandé d'assurer l'adoption d'un code électoral consensuel et de parvenir à un consensus sur les dispositions de la Constitution qui méritent d'être révisées avant les élections. Il a également été recommandé de demander au président de la République de préciser les dispositions de la Constitution à amender dans des délais raisonnables et de procéder de manière inclusive à la comparaison de la révision d'harmonisation du cadre juridique régissant les élections et la vie politique nationale. Il a enfin été recommandé de veiller au respect des libertés politiques et civiles fondamentales et d'harmoniser les lois nationales relatives aux droits de la personne et aux libertés publiques avec la Constitution ainsi que les instruments internationaux auxquels le Burundi est partie. Pour la gestion et la conduite des élections, les participants ont recommandé d'assurer la révision périodique et transparente du fichier électoral et la délivrance des cartes d'identité légales et des cartes d'électeurs à tous les citoyens remplissant les conditions. Ils ont par ailleurs proposé d'utiliser le bulletin de vote unique lors des prochains scrutins dont certains ont également recommandé de les regrouper, d'adopter des insignes de partis distincts pour éviter toute confusion et d'assurer le traitement équitable et la prise en charge des mandataires des candidats durant le processus électoral. Un chapitre sur le mécanisme de suivi a été prévu et prévoit de veiller à la mise en œuvre des recommandations de l'atelier dans un cadre inclusif comprenant les partis et acteurs politiques avec l'appui des Nations Unies et les partenaires internationaux.